

Durant la période Octobre 2025-Janvier 2026 , les activités du Partenariat Vert se sont poursuivies dans toutes les composantes du Plan d'Action au sein des priorités nationales établies

1

La transition énergétique et la décarbonation de l'économie marocaine



> **01 et 02 Octobre 2025: Evènement de consultation sur l'initiative T-MED dans le cadre du Sommet World Power-to-X.** Deux jours de rencontres et de discussions intenses ont marqué la participation de l'UE à la 5ème édition du Sommet « World Power-to-X » organisé à Marrakech. L'Union européenne prévoit d'approfondir encore sa coopération énergétique avec le Maroc à travers l'initiative T-MED ([Trans-Mediterranean Renewable Energy and Clean Tech Cooperation Initiative](#)), lancée dans le cadre du Nouveau Pacte pour la Méditerranée. Cette nouvelle initiative a été présentée aux acteurs marocains et européens du secteur lors de cet événement modéré par l'ancien commissaire européen à l'Energie Andris Piebalgs. L'initiative T-MED a pour ambition d'accélérer la décarbonation, de renforcer la compétitivité industrielle, d'améliorer la sécurité énergétique, et de promouvoir une prospérité partagée dans toute la région. Durant cet événement M. Dimiter Tzantchev, Ambassadeur de l'Union Européenne au Maroc, et M. Mohammed Ouhmed, Secrétaire général du Département de la Transition Énergétique ont notamment marqué l'engagement renouvelé en faveur d'un partenariat énergétique solide entre le Maroc et l'UE. L'initiative T-MED constitue un levier majeur pour bâtir une alliance stratégique entre les deux rives de la Méditerranée, fondée sur des investissements durables, des cadres réglementaires modernisés, une coopération industrielle renforcée et un commerce transfrontalier accru dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies propres. En complément, T-MED accompagnera la mise en œuvre de réformes structurelles favorables à un climat d'investissement attractif, soutiendra la montée en puissance des capacités industrielles locales, et contribuera au développement des compétences nécessaires à la transition énergétique.

La délégation de l'UE a également participé à de nombreux événements organisés en marge de ce sommet Power to X, comme par exemple celui organisé par le projet MED-GEM financé par l'UE. Plus d'infos [ici](#)

> **15 Janvier 2026 – Evènement Med-TSO à Marrakech.** Le 15 janvier à Marrakech, l'association méditerranéenne des gestionnaires de transport d'électricité Med-TSO a organisé une tournée régionale « Connecter les réseaux, sécuriser l'avenir », accueillie par l'ONEE, le gestionnaire du réseau de transport marocain et membre de l'Association.

L'évènement a réuni des décideurs politiques, des gestionnaires de réseaux de transport et des acteurs régionaux afin d'échanger sur la prochaine phase de l'intégration électrique méditerranéenne. Il a permis de présenter les principaux résultats du projet [TEASIMED 2](#) cofinancé par l'UE et visant à promouvoir l'intégration régionale des réseaux de transport d'électricité. La réunion s'est concentrée sur le passage des études à la mise en œuvre, en examinant la manière dont TEASIMED 2 peut soutenir des décisions d'investissement concrètes, des modalités opérationnelles efficaces et des mécanismes de coopération régionale, notamment en Méditerranée occidentale. Plus d'infos [ici](#)

Cet événement a également permis à une délégation de représentants de la DG MENA et de la DG ENER de la Commission Européenne de se rendre au Maroc et de poursuivre les échanges sur l'opérationnalisation de l'initiative T-MED.



2

L'adaptation et la résilience au changement climatique



> **Octobre 2025: Poursuite des actions des « Services Locaux Energie Climat » Région TTAH** En 2021, l'Union européenne a accordé une subvention d'un peu plus de 3 millions d'euros à la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma pour déployer dans les provinces de la région autant de « Services Locaux Énergie Climat » (SLEC). Le programme, qui devait se terminer fin novembre 2025, est en cours d'extension : cette année supplémentaire va permettre de finaliser les travaux de construction ou de réhabilitation de chacun des centres et de continuer à développer les capacités des équipes locales, contribuant ainsi à l'accélération de la transition énergétique au niveau local.



A l'international, le programme, très dynamique, a participé à la « Cairo Water Week 2025 » en Octobre 2025 durant laquelle son représentant a partagé ses réflexions et expériences sur la mise en œuvre d'actions locales dans le nexus « eau-énergie-alimentation ». Plus d'infos [ici](#)

> 15 Décembre 2025: Podcast sur le Partenariat Vert dans le cadre des célébrations des 25 ans de l'Accord d'Association Maroc-Union Européenne

Dans le cadre d'une série de podcast « ASWAT AL CHARAKA » dédiés à la célébration des 25 ans de la mise en œuvre de l'accord d'association Maroc-Union européenne, Mme Nasma Jrondi et M. Mamoun Daraoui El Idrissi échangent sur les bases du changement climatique et sur les réponses apportées à l'échelle internationale, notamment à travers les réalisations du Partenariat Vert Maroc-Union européenne. L'intégralité de l'épisode est disponible [ici](#)

> 12 Décembre 2025: Journée nationale de capitalisation du projet PROGIRE à Rabat

L'Association des Enseignants de Sciences et Vie de la Terre (AESVT) Maroc en collaboration avec l'Union Européenne et l'Agence Catalane de développement ont organisé, le vendredi 12 décembre 2025 à Rabat, le premier laboratoire national opérationnel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) issu de la loi 36-15. Cet événement a présenté les principaux enseignements tirés de trois années d'expérimentation dans les oasis de Ferkla (Errachidia) et d'Aguinane (Tata) à travers le projet ProGIRE.

Dans un contexte où le Maroc connaît l'une des sécheresses les plus sévères de son histoire, les grands chantiers nationaux, barrages, transferts d'eau, dessalement, ne suffisent plus. Le stress hydrique structurel impose désormais une mobilisation accrue des territoires et des communautés.

PROGIRE apporte une réponse concrète à ces défis. Le projet démontre que, lorsque communautés locales, scientifiques, acteurs publics et privés, organisations pédagogiques, médiatiques et associatives travaillent ensemble, l'adaptation hydrique devient possible. L'innovation locale, l'entrepreneuriat des jeunes et la gouvernance participative transforment les oasis fragiles en véritables laboratoires vivants de résilience climatique.

Plus d'infos [ici](#)



Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans les ambitions de notre Partenariat Vert Maroc-Union européenne, est développé dans le cadre du Programme Terre Verte financé par l'UE. Il vise à adapter les cursus aux défis de la transition écologique et à former une nouvelle génération d'élèves, d'enseignants, agricoles et forestiers aux pratiques et systèmes de production durables et mieux préparés aux défis du climat. Il prévoit aussi la mise en place de mécanismes de financement compétitifs pour soutenir des projets de recherche appliquée en agroécologie, foresterie durable et gestion des ressources naturelles, encourageant ainsi l'innovation scientifique et technique.

Le projet met également l'accent sur le transfert de connaissances à travers la création d'une plateforme digitale et d'outils dédiés à la diffusion des bonnes pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs, formateurs et professionnels du secteur.

Le projet appuie également l'entrepreneuriat en soutenant le développement de startups innovantes dans les domaines agricole et forestier, ainsi qu'en mobilisant incubateurs, hackathons, programmes de formation et dispositifs d'accompagnement. Plus d'infos [ici](#)

> 05 et 06 Décembre 2025 29 et 30 septembre 2025 - Les EU Jeel Connectors célèbrent trois ans de Partenariat Vert EU-Maroc lors d'une tournée à Fès-Meknès

Deux jours sur le terrain dans la région Fès-Meknès ont permis aux EU Jeel connectors de découvrir des initiatives concrètes qui font avancer la transition environnementale :

- dans la plaine du Saïss, avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement autour de solutions d'hydro-agriculture et de l'usage de la cheminée hydraulique pour une gestion plus efficiente de l'eau (Programme Saïss et Garet) ;
- à Meknès, avec le Centre National d'Agroécologie, pour échanger sur les défis climatiques en milieu rural (Programme IHYAE) ;
- à Agourai, avec des agriculteurs engagés dans le semis direct pour préserver les sols et s'adapter à la raréfaction de l'eau, aux côtés du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (Programme IHYAE) ;
- à El Hajeb, à la station de traitement des eaux usées, avec la Société Régionale Multiservices Fès Meknès S.A et l'AFD - Agence Française de Développement, au cœur de la modernisation de l'assainissement (Programme Régies Multiservices) ;
- et à Sefrou, avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts - Maroc, pour découvrir l'usage des drones dans la surveillance et la préservation des forêts (Programme Terre Verte).

Une expérience collective, riche et stimulante, qui a permis à ces jeunes de mieux comprendre les réalisations du Partenariat Vert. Plus d'infos [ici](#)



3

La protection de l'environnement



> 01 Décembre 2025: Lancement du projet IBTIKAR

Le projet d'appui à l'adaptation de la formation et de la recherche agricole et forestière marocaine aux enjeux de la transition écologique, "IBTIKAR", a été lancé, lundi 01 Décembre à Rabat, lors d'une cérémonie présidée par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Redouane Arrach en présence du Chef de Délégation adjoint de l'Union Européenne Daniele Dotto et du Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II Abdelaziz El Hraiki.



Économie verte et circulaire

> 15 Octobre 2025 – Lancement à Casablanca des activités du programme Green Forward Initiative dans le secteur automobile au Maroc

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de la Transition énergétique et du Développement Durable, ainsi que la Délégation de l'Union européenne au Maroc, ont organisé un dialogue national sur l'industrie dans le cadre du projet Green Forward Industrie (GFI), financé par l'UE, afin d'échanger sur les manières de rendre le secteur automobile marocain plus circulaire.

Le Maroc est le principal fournisseur automobile de l'UE. Or, ce secteur présente des opportunités significatives en termes de promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation efficace des ressources. Le projet « Green Forward Industry » s'appuie sur le succès de SwitchMed, qui a introduit des modèles d'économie circulaire dans le secteur textile, et transpose ces principes à l'industrie automobile afin de renforcer le rôle du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

Financé par l'Union européenne, le projet GFI se poursuivra jusqu'en 2028 et accompagnera la transition du Maroc vers une économie verte en faisant la démonstration de modèles d'économie circulaire dans les petites et moyennes entreprises, favorisant l'innovation, l'utilisation efficace des ressources et la création d'emplois verts. Plus d'infos [ici](#)



> 05 Décembre 2025 - Atelier à Rabat relatif aux dernières avancées des principales législations et stratégies en matière d'économie circulaire de l'Union européenne et du Maroc

Le Département du Développement Durable du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable et la Délégation de l'Union européenne au Maroc ont co-organisé à Rabat une journée de travail consacrée aux **dernières avancées des principales législations et stratégies en matière d'économie circulaire de l'Union européenne et du Maroc**. Les échanges ont couvert les développements dans l'UE en matière d'éco-conception et de transfert de déchets notamment, ainsi que plus particulièrement ceux concernant certaines chaînes de valeurs: Emballages et déchets, Textiles, Batteries, Véhicules Hors d'Usage Le Maroc a également présenté les progrès réalisés dans sa réglementation en ce domaine, et les initiatives pertinentes du secteur privé, de l'acier et du ciment en particulier. Cet événement a réuni en présentiel, et en ligne avec la Direction Générale Environnement de la Commission Européenne à Bruxelles, une cinquantaine de personnes représentant les principaux ministères, institutions, organisations professionnelles et partenaires du secteur privé et associatif. Il a permis d'analyser conjointement l'avancement au niveau européen et marocains de ces réglementations, de discuter leur impact potentiel au Maroc, et d'informer les acteurs des programmes d'appui de l'UE sur ces thématiques au Maroc.



> 16 Octobre 2025 - Lancement du nouveau Pacte pour la Méditerranée

La Commission européenne a présenté le 16 octobre 2025 une nouvelle stratégie ambitieuse visant à renforcer les relations de l'UE et sa coopération avec ses partenaires du sud de la Méditerranée. Le Pacte pour la Méditerranée se concentrera sur des domaines d'intérêt mutuel dans lesquels ont été identifiés des défis et des aspirations en commun.

Grâce à des actions concrètes et innovantes et à une gouvernance claire, le pacte mobilisera les instruments et ressources existants de l'UE pour:

- Libérer l'investissement durable et la croissance économique;
- Créer des opportunités pour les jeunes et les entreprises;
- Faire progresser l'énergie propre et les technologies vertes;
- Améliorer la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique;
- Stimuler le commerce, l'investissement et la création d'emplois;
- Renforcer l'éducation, les compétences et la mobilité dans l'ensemble de la région;
- Stimuler l'innovation numérique;
- Améliorer la sécurité, la réactivité et la gestion des migrations fondée sur les droits.

Ce Pacte repose sur les principes d'appropriation commune, de cocréation et de responsabilité conjointe. Il adopte une approche pratique, axée sur des initiatives concrètes qui apporteront une valeur ajoutée aux populations et aux économies de toutes les rives de la Méditerranée.

Ce Pacte a ensuite été lancé conjointement le 28 Novembre 2025 par les ministres européens et des pays méditerranéens voisins à l'occasion des 30 ans de l'accord de Barcelone. Plus d'infos [ici](#)



Législations/ stratégies européennes/publications dans les domaines de notre Partenariat Vert: Les nouveautés et avancées

> Nouveautés en matière d'économie circulaire:

La numérisation des procédures de transport de déchets est l'un des objectifs clés du nouveau règlement sur les transferts de déchets. Pour ce faire, la Commission a développé fin 2025 un **système numérique d'expédition de déchets (DIWASS)** intégrant la préparation de la documentation technique et les instructions aux utilisateurs. Ce système simplifiera les transferts de déchets entre les États membres, en veillant à ce que les déchets soient recyclés dans les meilleures installations de l'UE. Le système numérique renforcera les marchés des matériaux secondaires et soutiendra la transition vers une économie circulaire compétitive dans l'UE.

Il améliorera également la traçabilité et s'attaquera aux transferts illégaux de déchets. **À partir du 21 mai 2026**, l'utilisation de DIWASS sera obligatoire pour toutes les expéditions de déchets intra-UE, ce qui rendra l'ensemble du processus entièrement numérique.

À l'avenir, DIWASS pourra également être utilisé volontairement par les autorités compétentes et les opérateurs économiques dans les pays tiers pour les expéditions impliquant au moins un État membre de l'UE. Le 23 Décembre 2025, la Commission a également dévoilé une première série d'actions pilotes visant à accélérer la transition de l'Europe vers une économie circulaire, particulièrement sur **le secteur des matières plastiques**. Celle-ci sera complétée en 2026 par l'adoption d'un acte législatif sur l'économie circulaire comportant de nouvelles mesures horizontales qui amélioreront le fonctionnement du marché européens des matières premières secondaires. Dans ce paquet de décembre, la Commission annonce notamment la création de codes douaniers distincts pour les plastiques vierges et recyclés, afin d'améliorer l'application des règles de l'UE sur les matières plastiques importées, ainsi que des mesures pour garantir une concurrence loyale entre les plastiques fabriqués dans l'UE et les plastiques importés. Plus d'infos [ici](#)



> Nouveautés en ce qui concerne le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF ou CBAM en anglais):

Le MACF constitue une mesure environnementale essentielle à la réalisation des objectifs en matière de neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050. Alors que le Système d'Echange de Quotas d'Emissions européens (SEQE) fixe le prix de la production de carbone dans l'UE, le MACF impose quant à lui un prix aux producteurs qui vendent certaines marchandises en Europe. Lancé en phase transitoire en octobre 2023, le MACF a permis une transition prévisible et proportionnée pour les entreprises de l'UE et les pays tiers. Au terme de deux ans de période transitoire, l'ajustement financier relatif au MACF sera mis en œuvre progressivement à partir du 1er janvier 2026. Cela coïncidera avec la suppression progressive des quotas alloués à titre gratuit dans le cadre du SEQE de l'UE, qui se déroulera jusqu'en 2034. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2025, la Commission a proposé des mesures visant à combler les lacunes afin d'empêcher tout contournement et à renforcer l'efficacité du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE, sur la base de l'expérience de la phase transitoire. De même, la Commission a proposé, qu' à compter du 1er janvier 2028, le champ d'application du MACF soit étendu à certains produits en aval spécifiques des chaînes de valeurs à forte teneur en acier et en aluminium.

La Commission a également publié un rapport examinant l'expérience acquise dans la mise en œuvre du MACF au cours de la période de transition allant d'octobre 2023 à la fin de 2025. Il évalue la contribution du MACF à la lutte contre les fuites de carbone et à la promotion de la tarification du carbone à l'échelle mondiale. Ce document examine par ailleurs la gouvernance, l'administration et l'application ainsi que la dimension internationale du MACF.

Les conclusions soulignent que le MACF joue un rôle moteur essentiel dans la promotion de la décarbonation dans les pays tiers, due en partie aux actions d'information et à l'assistance technique mises en place pour faciliter la mise en œuvre. Le rapport présente également la feuille de route et les mesures d'accompagnement nécessaires pour garantir que le régime définitif sera efficient et efficace à partir de 2026.

Une série d'actes délégués ont également été adoptés pour préciser les règles du MACF sur certains sujets pour la phase définitive (méthodologie de calcul des émissions, utilisation des valeurs par défauts, ajustement des certificats MACF, accréditation/ vérification...). Plus d'infos [ici](#)

> Nouveautés en ce qui concerne le règlement contre la déforestation

Le règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE) vise à faire en sorte qu'un ensemble de biens essentiels mis sur le marché de l'UE ne contribue plus à la déforestation et à la dégradation des forêts dans l'UE et ailleurs dans le monde. Depuis l'entrée en vigueur du RDUE en juin 2023, la Commission a travaillé avec les parties prenantes sur la manière de faciliter une mise en œuvre simple, équitable et rentable de ce RDUE. Au cours des dernières années, la Commission s'est concentrée sur la mise en place du cadre nécessaire à l'entrée en application du RDUE, notamment au moyen de documents d'orientation et [de questions fréquemment posées \(FAQ\)](#) supplémentaires publiés en avril 2025. En décembre 2024, l'Union européenne a accordé une période d'introduction progressive supplémentaire de 12 mois.

En octobre 2025, suite à certaines difficultés techniques rencontrées pour sa mise en œuvre, la Commission a proposé d'autres modifications ciblées de ce règlement, qui ont été agréées le 4 décembre 2025 par le Parlement et le conseil. Celles-ci prévoient notamment une année supplémentaire pour les préparatifs des opérateurs économiques (30 décembre 2026 pour les grands opérateurs et 30 Juin 2027 pour les micro et petites entreprises), des obligations simplifiées pour les opérateurs en aval et les négociants, une déclaration unique simplifiée pour les micro et petits opérateurs primaires de pays à faible risque comme le Maroc. Plus d'infos [ici](#)



> Publication le 07 Janvier 2026 du rapport « Transition de l'économie circulaire des plastiques du Maroc - Examen détaillé des politiques et recommandations »

Ce rapport, développé dans le cadre du projet Switch2CE financé par l'UE, évalue l'état actuel de la production et de la consommation de plastiques au Maroc, en identifiant les opportunités et les défis et en offrant un ensemble d'options politiques pour faire progresser la transition vers une économie circulaire des plastiques inclusive au Maroc.

Dans le contexte de l'évolution actuelle des politiques au Maroc, ce rapport sert de guide complet à l'intention des décideurs, des praticiens et d'autres parties prenantes investies dans l'élaboration du paysage politique plastique du Maroc. Une série d'actions futures recommandées pour consolider et renforcer les efforts du Gouvernement marocain sont décrites dans le rapport. Ces recommandations sont issues de plusieurs ateliers nationaux organisés au Maroc par Chatham House, la Fondation Circle Economy et la COVAD. Le rapport est consultable [ici](#)



Le programme soutient également la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) via l'adoption de feuilles de route de décarbonation des secteurs ciment, acier, agroalimentaire et la mise en place d'un système national de vérification des émissions de GES ; il prévoit aussi le renforcement et l'encouragement à la mise en œuvre de normes environnementales plus exigeantes sur la qualité de l'air, le contenu carbone, l'efficacité énergétique et hydrique.

Le reste du budget sera affecté à des mesures complémentaires, en particulier une délégation de fonds à l'agence nationale de coopération belge ENABEL (en cours de formulation), un ou deux jumelages institutionnels portant sur la mise en place de chaînes de valeur autour du recyclage formel de certains flux de matière et une composante sensibilisation/coopération avec les organisations de la société civile (qui devrait être lancée en milieu d'année 2026). Complexe et concernant un grand nombre d'acteurs du secteur public au niveau central comme dans les régions, ce programme, qui fait directement écho aux préoccupations de transition verte régulièrement exprimés par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, sera étroitement coordonné avec les acteurs du secteur privé et les autres instruments et projets européens, bilatéraux et régionaux.

> Zoom sur un projet Partenariat Vert: le Programme « Economie Verte »

Fin décembre 2025, l'UE et le Maroc ont signé la Convention de financement du programme d'aide budgétaire « Economie verte » d'un montant total de 88 millions d'euros. Conçu sur une période d'un peu plus de deux ans avec plusieurs ministères et partenaires institutionnels marocains (Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'industrie et du commerce, IMANOR), ce programme va accompagner le Royaume dans l'atteinte des objectifs de circularité et de décarbonation affichés dans ses stratégies (Stratégie Nationale de Développement Durable, Stratégie Nationale Bas Carbone, Stratégie Nationale de Valorisation et de Réduction des Déchets [SNRVD], Programme National de Valorisation des déchets ménagers et assimilés [PNVDM], Contribution Déterminée au niveau National [CDN]).

La première composante est une aide budgétaire de 80 millions d'euros à déboursier entre 2026 et 2029 en fonction de l'atteinte d'indicateurs convenus avec les autorités - notamment l'introduction de la collecte « bi-flux » des déchets ménagers (déchets secs/de biomasse) dans les villes volontaires, la promotion de l'application de la Responsabilité Étendue du Producteur (REP) à des flux de matières à recycler (en particulier : plastiques), la fermeture progressive des décharges non contrôlées et leur modernisation en Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV).

